

La ministre de la Mer Catherine Chabaud a annoncé mardi 26 mai à Toulon un nouveau plan national de sécurité maritime, incluant à terme des contrôles d'alcoolémie et de consommation de stupéfiants pour les usagers de la mer.

L'annonce a été faite lors de l'inauguration des nouveaux locaux du Cross Med, après deux années de travaux et 2 millions d'euros d'investissement financés par le plan de relance.

Cette réforme intervient un an après le drame du bassin d'Arcachon, où un enfant de huit ans avait été tué lors d'une collision entre un dériveur et un bateau de pêche dont le patron naviguait sous l'emprise de stupéfiants et à vitesse excessive.

Le gouvernement prépare désormais une nouvelle réglementation axée sur la prévention, la pédagogie mais surtout le renforcement des contrôles dès la saison estivale 2026, qui a déjà commencé pour certains, en particulier sur la Côte d'Azur où les plaisanciers retrouvent la mer dès le mois de mai.

De nouvelles épreuves pour le permis bateau sont déjà envisagées afin de mieux intégrer les risques liés à la sécurité et à l'environnement.

La ministre souhaite également renforcer la formation des acteurs du secours en mer, notamment la SNSM et les pompiers, grâce aux nouvelles capacités du Cross Med.

Le bilan maritime 2025 reste particulièrement lourd : 85 morts et 4 disparus ont été recensés en mer en France.

Les opérations de secours ont augmenté de 14 % en un an.

Même si les secours en mer restent gratuits, malgré un coût pouvant atteindre entre 3 000 et 6 000 euros par heure d'hélicoptère, Catherine Chabaud reconnaît qu'une réflexion sur l'assurance obligatoire des activités nautiques pourrait être ouverte à l'avenir.

